



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de RONCHIN

Arrêté Municipale numéro 23/057
en date du 03/03/23

**Portant sur une restriction en matière
de stationnement**

lieu : Place Général de Gaulle

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande d'autorisation de stationner devant le CCAS pour le bus de l'emploi
de 14h à 17h00 les Mardis 20/06, 26/09 et 07/11/23
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation
dans la commune.

Réf. : PG/XT/MBF/MV N°AM/16/23

ARRETE

Article 1^{er} -

Les Mardis 20/06, 26/09 et 7/11/23 de 9h00 à 18h00, le stationnement sera interdit sur les 4 places
de parking devant le CCAS afin que le bus pour l'emploi puisse stationner.

Article 2^{ème} -

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant. Le non respect de l'interdiction sera
sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une
mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Article 3^{ème} -

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des
barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

Article 4^{ème} -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la
mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, pour information au Commissariat de Police de
WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de
légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5^{ème} -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, 5 rue Geoffroy
Saint Hilaire 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 03/03/2023



Patrick GEENENS
Le Maire, Vice-Président de la
Métropole Européenne de Lille

Toute la correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00 www.ville-ronchin.fr
Fax : 03.20.16.60.38 Facebook : Ville de Ronchin